



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 9 avril 2021, convoqué le 25/03/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet (arrivée à 20h48), P. Boquet, S. Lamouille, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procuration : C. Huet à G. Aubry (jusqu'à son arrivée)

Timothée de Ferrières est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

1) Le compte rendu de la séance du 26 février 2021 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers.

2) Approbation du compte de gestion 2020 – à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des finances s'est réunie le 24 mars 2021.

Il soumet pour approbation le compte de gestion de l'exercice comptable 2020, établi par la Trésorerie de Dreux Agglomération. Les résultats sont strictement conformes à ceux du compte administratif 2020 :

Section d'investissement :

Dépenses 2020 : 360 957,47 €

Recettes 2020 : 189 705,46 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 171 252,01 €

Section de fonctionnement :

Dépenses 2020 : 284 463,06 €

Recettes 2020 : 400 368,28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : 115 905,22 €

Résultat global de l'exercice 2020 : - 55 346,79 €

3) Approbation du compte administratif 2020 – à la majorité (Monsieur le Maire étant sorti durant le vote)

Monsieur le Maire relève une grande stabilité par rapport à 2019 en termes de dépenses et de recettes de fonctionnement. Quant à la section d'investissement, elle reflète les travaux et les investissements réalisés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
D 011 CH. A CARACTÈRE GÉNÉRAL	83 902	95 714	67 528
D 012 CHARGES DE PERSONNEL	34 178	40 039	40 003
D 014 ATTENUATION DE PRODUIT (FNGIR)	30 731	31 469	31 469
D 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	287	287	
D 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140 428	155 573	141 706
D 66 CHARGES FINANCIÈRES	4 574	3 758	3 757
D 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	128	2 000	
DEPENSES DE FONCT. DE L'EXERCICE	294 228	328 840	284 463

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
R 70 PRODUIT DES SERVICES	3 230	1 580	1 733
R 73 IMPÔTS ET TAXES	272 202	167 429	271 077
R 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	114 763	204 156	116 953
R 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 390	7 920	7 100
R 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 695	1 000	3 505
RECETTES DE FONCT. DE L'EXERCICE	403 280	382 085	400 368
RESULTAT DE FONCT. DE L'EXERCICE	109 052	53 245	115 905
EXCEDENT DE FONCT. REPORTE	564 376	673 431	673 431
AFFECT. MINI (reste à réaliser + déficit inv.)	33 848		139 017
EXCEDENT DE FONCT. CUMULE	639 580	726 676	650 319

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2019	BP2020	CA 2020
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		155 055	
R 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	80 966	8 810	3 629
R 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	148 514	219 049	92 627
R 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			
R 40 AMORTIS DES IMMOBILISATIONS	287	287	
R 21 IMMOBILISATION CORPORELLES	108 794		2 335
040 OPERATIONS PATRIMONIALES		1 236	1 236
458 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS		94 392	89 878
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	338 561	478 829	189 705

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2019	BP 2020	CA 2020
001 REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1	196 912	33 849	33 849
D 16 EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	146 464	26 625	26 625
D 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 210	5 682	1 338
D 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 965	82 045	77 823
D 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 859	235 000	164 058
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		1 236	1 236
458 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS		94 392	89 878
DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE	372 410	478 829	394 807
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-33 849		-205 102

Monsieur le Maire cède la parole à Paul Boquet, doyen de l'assemblée, et sort de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Paul Boquet constate que les chiffres du compte administratif 2020 sont identiques à ceux du compte de gestion 2020. Il ne peut donc y avoir de contestation possible sur les chiffres, seulement sur le bien-fondé de la gestion du Maire.

Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité des présents.

4) Affectation du résultat 2020 – à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les résultats globaux 2020 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : 789 336,39 €
 Section d'investissement : - 205 100,88 €

Il précise que les restes à réaliser de l'exercice sont les suivants :

RAR dépenses : 48 594,45 €
 RAR recettes : 114 678,33 €
 Solde des RAR : 66 083,88 €

Ainsi, le besoin de financement s'établit à 139 017 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'affecter les résultats de la façon suivante :

Art. 1068 (affectation à la section d'investissement – recettes) :	139 017,00 €
Art. 002 (excédent de fonctionnement reporté – recettes) :	650 319,39 €
Art. 001 (déficit d'investissement reporté – dépenses) :	205 100,88 €

5) Mesures d'accompagnement pour la reprise de l'auberge

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil des dernières avancées concernant la reprise de l'auberge dans la mesure où elles sont susceptibles d'influencer le budget primitif 2021.

Monsieur le Maire confirme que la société QGC est toujours disposée à reprendre l'auberge gilloise le 1^{er} mai 2021. Il propose d'accompagner cette reprise par la gratuité des loyers de mai 2021 à décembre 2023, soit une remise de 32 000 €, et de ne pas donner suite au projet de compensation éventuelle sur la perte du chiffre d'affaires pendant les travaux prévus Grande rue et place de l'Eglise.

Cette proposition répond aux objectifs suivants :

- Accompagner l'entreprise sur les trois premiers exercices, considérés comme critiques en termes économiques.
- Pallier partiellement les effets de la crise sanitaire et l'impact éventuel des travaux de voirie, prévus sur les exercices 2022 et 2023 Grande rue et place de l'église (enfouissement de réseaux, réfection de la place de l'Eglise, agrandissement des trottoirs, revêtement de couche de roulement), sur le chiffre d'affaires.
- Respecter le plafond des aides que peut apporter légalement une commune au dernier commerce du village (*l'aide ne pourra pas dépasser les plafonds d'aides autorisés par les lois et règlements (Réf. : article R1511-4-2 du CGCT), à savoir 20 % du montant total d'investissement pour les petites entreprises, majoré de 10 % en zone AFR ; soit 30 % au total de la valeur locative globale du bien durant les 9 années du bail commercial, soit 30 % de 108 000 € HT représentant la somme de 32 400 €.*)

L'ensemble de ces éléments seront repris par une convention signée par les deux parties sous l'égide des services économiques de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose l'achat et l'installation par la commune d'un four à pizzas pour un montant de 17 749 € HT. Cette somme sera inscrite au BP 2021.

Après débat, ces propositions sont acceptées par 12 voix pour et deux abstentions, Dominique Ferrandin ne participant pas au vote, du fait de son lien avec les associés de la société QGC.

6) Vote du budget primitif 2021 – à l'unanimité

Monsieur le Maire présente le projet de BP 2021 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	BP 2020	CA 2020	BP 2021
D 011 CH. A CARACTÈRE GÉNÉRAL	95 714	67 528	117 811
D 012 CHARGES DE PERSONNEL	40 039	40 003	45 122
D 014 ATTENUATION DE PRODUIT (FNGIR)	31 469	31 469	31 531
D 022 DÉPENSES IMPRÉVUES			12 213
D 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	287		
D 65 AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	155 573	141 706	155 183
D 66 CHARGES FINANCIÈRES	3 758	3 757	2 307
D 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000		7 320
DEPENSES DE FONCT. DE L'EXERCICE	328 840	284 463	371 487

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP	BP 2020	CA 2020	BP 2021
R 70 PRODUIT DES SERVICES	1 580	1 733	535
R 73 IMPÔTS ET TAXES	167 429	271 077	277 088
R74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	204 156	116 953	103 759
R75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 920	7 100	3 401
R 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	3 505	10 888
RECETTES DE FONCT. DE L'EXERCICE	382 085	400 368	395 671

RESULTAT DE FONCT. DE L'EXERCICE	53 245	115 905	24 184
EXCEDENT DE FONCT. REPORTE		673 431	
AFFECT. MINI (reste à réaliser + déficit inv.)		139 017	
EXCEDENT DE FONCT CUMULE NET		650 319	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAP	BP 2020	CA 2020	BP 2021
R 021 Virement de la section de fonct.	155 055		
R 024 CESSION D'ACTIFS			35 000
R10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 810	3 629	142 844
R 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 049	92 627	215 485
R 16 EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES			200 000
R 040 AMORTIS DES IMMOBILISATIONS	287		
R 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 335	
R 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 236	1 236	
R 458 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	94 392	89 878	
RECETTES INVEST DE L'EXERCICE	478 829	189 705	593 329

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001 REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT n-1	33 848	33 848	205 101
020 DÉPENSES IMPRÉVUES			13 624
D 16 EMPRUNTS et DETTES ASSIMILÉES	26 625	26 624	26 784
D 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 682	1 338	6 800
D 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 045	77 823	152 160
D 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	235 000	164 058	188 860
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 236	1 236	
458 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	94 392	89 878	
DÉPENSES NETTES DE L'EXERCICE	478 828	360 957	593 329

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	-171 252
----------------------------------	-----------------

Monsieur le Maire propose au conseil d'emprunter 200 000 €, avec l'accord de la majorité de la commission des finances. Les taux actuels sont très bas (0,79 % sur 20 ans), inférieurs au taux de l'inflation, et l'un des emprunts actuels de la commune s'arrête en décembre 2021. La 1^{ère} échéance du nouvel emprunt démarrera en 2022. Cette ressource supplémentaire permettra de réaliser les travaux inscrits au budget 2021, sous réserve de l'attribution de subventions, mais également d'envisager l'avenir avec sérénité pour saisir les opportunités qui pourraient se présenter.

A ce sujet, Monsieur le Maire précise que des techniciens du département se déplacent pour établir un état des lieux gratuit des routes communales à refaire. Cet inventaire permet de planifier les réfections de voiries qui incombent à la mairie.

Timothée de Ferrières demande s'il existe d'autres possibilités pour financer les travaux, notamment par un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, sachant qu'un transfert du fonctionnement vers l'investissement est irréversible. Compte tenu des taux pratiqués, le recours à l'emprunt est préférable.

Julien Lehoux s'interroge sur l'opportunité d'emprunter encore plus, vu les taux.

Monsieur le Maire réitère son souhait de ne pas augmenter l'annuité en capital et précise qu'il convient d'avoir des projets sincères et raisonnables à inscrire au budget face à cette recette.

7) Vote des taux des taxes locales – à l’unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu’à partir de cette année, le taux de référence pour la taxe communale sur le foncier bâti est égal au taux de la commune en 2020 (18,65 %) + le taux départemental en 2020 (20,22 %), afin d’assurer la compensation fiscale de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales. **Ce transfert du taux départemental est totalement neutre pour le redevable de la taxe foncière.**

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux des taxes locales en 2021 qui s’établissent comme suit :

- Taxe communale sur le foncier bâti : 38,87 % (incluant le taux de la taxe départemental de 2020, soit 20,22 %)
- Taxe communale sur le foncier non bâti : 39,77 % (inchangé).

8) Subventions aux associations – certains conseillers municipaux étant membres du Bureau et/ou liés à des membres du bureau de certaines associations, ils s’abstiennent

Le conseil municipal propose d’accorder les subventions suivantes :

6574802	Association sportive de Guainville	200 €	A l’unanimité
6574805	Association des anciens combattants	100 €	A l’unanimité
6574807	Société protectrice des animaux (SPA)	150 €	A l’unanimité
6574812	Bréval Sport Loisirs	260 €	A l’unanimité
6574815	Vô Vietnam	1 000 €	14 voix pour, 1 abstention
6574817	Association laïque groupe Duparc (ALGD)	100 €	14 voix pour, 1 abstention
6574818	Gilles à tous vents	1 000 €	13 voix pour, 2 abstentions
6574819	Amicale des parents d’élèves	200 €	14 voix pour, 1 abstention

9) Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement – à l’unanimité

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés sont à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal décide de retenir, sur présentation des justificatifs :

- Le montant forfaitaire de 17,50 € prévu réglementairement pour le remboursement des frais de repas du midi et du soir.
- Le montant forfaitaire de 70 € par nuit pour les frais d’hébergement, dans la majorité des cas.
- Le montant forfaitaire de 90 € par nuit dans les grandes villes et les communes de la métropole du Grand Paris.
- Le montant forfaitaire de 110 € par nuit pour les frais d’hébergement dans la commune de Paris.

Il est également entendu de ne pas verser d’indemnité de repas ou d’hébergement lorsque l’agent est nourri ou logé gratuitement.

10) Non-transfert de la compétence PLU à l’Agglo du Pays de Dreux – à l’unanimité

Conformément au souhait de l’Agglo du Pays de Dreux et comme la loi l’y autorise, le conseil municipal décide de conserver ses compétences en matière de PLU.

11) Tour de table

- C. Huet s’interroge sur la pertinence d’une taxation sur les logements vacants.
Monsieur le Maire propose de se renseigner pour 2022. En effet, une baisse de population entraîne une baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Tant qu’il n’y a pas de nouvelles constructions, les ventes avec reprises de maisons ne permettent pas d’augmenter la population. Pour inverser la tendance, il est aussi possible de revoir le PLU, même si le SCOT impose des limites en matière de construction dans les petites communes dépourvues de commerces.
- D. Ferrandin souhaite savoir où en sont les travaux programmés pour l’église.
Monsieur le Maire informe le conseil que la reprise de la couverture est programmée tout début mai. Quant à la façade, la commune attend la réponse des partenaires financiers sur les subventions demandées avant de signer les devis.
- P. Avril signale deux arbres tombés en travers de la sente de la Justice.
Des conseillers municipaux proposent de s’en occuper.
- P. Avril rappelle que des marches en bois étaient prévues côté Champagne.

D. Ferrandin lui indique qu'il s'en occupera.

- P. Avril souhaite que soit revue la sécurité pour les piétons rue de Bréval.
S. Apruzzese suggère que les deux référents à la sécurité routière nommés lors du précédent conseil fassent des propositions. Un budget pourrait éventuellement être dégagé pour un projet, grâce aux amendes de police. Monsieur le Maire ajoute que ce sujet pourra également être abordé lors du recensement des voies communales avec les techniciens du département.

- P. Avril déplore qu'un terrain de cross soit en train de prendre forme dans les bois de Gilles, du côté des Mazies. En plus des nuisances sonores, des déchets sont fréquemment abandonnés dans les bois.
Monsieur le Maire précise qu'il ne peut rien faire tant que ces nuisances sont sur un terrain privé.

- P. Avril demande que soit envisagée la suppression de l'éclairage public pendant l'été.
Monsieur le Maire se renseigne sur le coût de l'opération qui nécessite de reprogrammer l'horloge.

- J. Lehoux voudrait savoir où en est la construction du nouvel abribus.
Monsieur le Maire a bien pris note des références communiquées par D. Ferrandin pour les matériaux et lui répond que la commande sera passée la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h20.